



CONSEIL COMMUNAL  
DE VILLARS-LE-TERROIR

Villars-le-Terroir, le 7 octobre 2019

## Procès-verbal no 16 de la séance du Conseil Communal du 7 octobre 2019

Monsieur le Président salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Messieurs les Municipaux et Madame la Boursière.

L'heure de convocation étant écoulée, il souhaite la bienvenue à toute l'assemblée, précise qu'en l'absence, pour cause de vacances, de Madame Mary-Claire Freymond, secrétaire du Conseil Communal, c'est Madame Sylviane Sterchi, secrétaire municipale, qui la remplacera. Il informe l'assemblée que cette séance sera enregistrée et prie les Conseillers de rappeler leur nom lorsqu'ils prennent la parole. Ensuite, il propose de passer à l'ordre du jour, lequel n'amène pas de remarque.

### **Point 1 : Appel**

Mme Sylviane Sterchi procède à l'appel.

Sont excusés pour cette séance Mesdames Annick Frasseren Viquerat et Cindy Reist et Messieurs Gérard Briquet, Sylvain Juriens, Blaise Lambercy et Jean-Charles Pittet.

28 conseillers sont présents et 6 sont absents et excusés. Le quorum étant atteint et l'assemblée convoquée dans le respect de l'article 48 du règlement du Conseil Communal, Monsieur le Président déclare cette séance ouverte.

### **Point 2 : Remarques et/ou questions sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil Communal du 17 juin 2019**

Les Conseillers ayant reçu une copie de ce procès-verbal, la lecture n'est faite que si l'assemblée le demande, ce qui n'est pas le cas.

M. le Président passe en revue les divers points du PV et demande aux conseillers de l'arrêter si quelqu'un a des remarques. M. le Syndic Eric Glauser demande une modification au point 4 sous « Communication de la Municipalité », à savoir qu'au point 2 avant-dernière ligne lorsqu'il est mentionné « un coût supplémentaire au tarif de fr. 60.- voire fr. 65.- pour chaque heure supplémentaire de nettoyage serait facturé », il faut retenir uniquement le fr. 65.- qui correspond au prix de l'heure facturé lorsque des locaux loués ne sont pas rendus propres.

Aucune autre remarque n'étant faite. Le PV est accepté à l'unanimité. Le Président remercie la secrétaire Mme Freymond pour sa rédaction.

### Point 3 : Assermentation nouveau conseiller

Suite à la démission de Mme Baud, un nouveau conseiller, élu lors des élections des suppléants en 2016, doit être assermenté. Le Président invite M. Vincent Favre à s'avancer devant l'assemblée afin de prêter serment. Le Président procède à l'assermentation. A l'issue de celle-ci, M. Vincent Favre fait partie du Conseil Communal.

### Point 4 : Communications du Président du Conseil Communal, dépôt de postulats et/ou motions

M. le Président a un courrier à transmettre. Il s'agit d'un courrier reçu tout d'abord par la Municipalité qui l'a fait suivre au bureau du Conseil Communal. Il s'agit d'une correspondance du COPIL de la STEP régionale d'Echallens. Les Municipalités des communes d'Oulens-s/Echallens, Morrens, Villars-le-Terroir, Montilliez, Cugy, Goumoëns, Bottens, Fey et Echallens relèvent que la protection des eaux est un sujet important pour tous et que les stations d'épuration des régions ont apporté une contribution significative à la préservation de la qualité des eaux depuis plusieurs années. Aujourd'hui, ces équipements publics arrivent en fin de vie. Les exigences environnementales ont augmenté et l'augmentation démographique de nos communes amène les STEP à saturation. Dans ce contexte, des réflexions et démarches sur un projet de STEP régionale sont en cours depuis environ 3 ans. Un COPIL est à l'œuvre depuis 2018 et a pour tâche de gérer et préparer la construction d'une nouvelle STEP régionale. Le projet étant bien avancé, le COPIL souhaite lancer un processus plus large d'information puis un processus de décision relatif à la constitution d'une nouvelle association intercommunale. Le COPIL invite les autorités à nommer des commissions ad'hoc pour traiter le sujet. Le 3 septembre 2019 à Echallens a eu lieu une séance d'information à toutes les municipalités. Des séances d'informations à l'attention des législatifs et plus particulièrement aux commissions concernées sont prévues aux dates des 26 novembre 2019 à Villars-le-Terroir et 3 décembre 2019 à Bottens. Le processus suivra le cadre légal fixé par la loi sur les communes. L'objectif du COPIL est de constituer l'association d'ici début 2021.

Suite à ce courrier, le bureau a créé une commission ad'hoc constituée de Samuel Kissling, Jean-Joseph Pittet et Pascal Pittet pour former la commission pour la future STEP régionale d'Echallens.

M. Werner Reist demande quand va débuter la construction de la nouvelle STEP.

M. le Président informe qu'il n'y a pas de date indiquée sur le courrier reçu. Seule la date de 2021 pour la constitution de l'association est mentionnée.

M. le Syndic Eric Glauser complète en expliquant que le but est de créer l'association avant la fin de la législature pour pouvoir nommer un CODIR au début de la nouvelle législature pour mettre en place la nouvelle STEP et toutes les canalisations pour faire se rejoindre les villages concernés. Ce sont au total 9 communes (mais plus de villages) qui seront regroupées. Le début des travaux est prévu entre 2022 et 2023 et la fin en 2025. Le coût des travaux est estimé entre 37 et 40 millions. Il y a de gros enjeux et des investissements importants, mais qui permettront à terme de ne plus payer la taxe de fr. 9.- par habitant, qui tombera le jour où les micro-polluants seront traités. Ces travaux permettront également de toucher des subventions pour diminuer l'investissement.

M. David Mettraux relève qu'il n'y aura plus les fr. 9.- à payer, mais que les communes devront payer la STEP.

M. le Syndic Eric Glauser répond que c'est ce qui sera expliqué au cours des soirées d'informations, pour lesquelles des convocations seront envoyées. Mais effectivement, on pourrait garder les STEP dans leur état actuel, mais à échéance dans un délai plus ou moins long, des réinvestissements devront de toute manière être faits. Si chacun réinvestit de manière

indépendante, ça coûtera plus cher que de se mettre tous ensemble pour traiter les micro-polluants. Si chacun a la volonté d'aller tout seul de l'avant, les micro-polluants ne seront pas traités et on continuera à payer les fr. 9.-. Si toutes les communes, pas encore reliée sur Echallens, ne voulaient plus venir, la Commune d'Echallens avec Montilliez et Villars-le-Terroir dépassera de toute manière la limite d'habitants de 8000 équivalents habitants mise en place par la Confédération et elle devra de toute façon modifier sa STEP. Il invite vraiment les gens à participer aux séances d'information qui se dérouleront à Bottens et Villars-le-Terroir. Il conclut en relevant qu'il est vrai que pour le futur, ça va forcément coûter plus cher.

Mme Joëlle Cornuz demande que les dates des séances soient rappelées.

M. le Président redonne les dates, soit le 26 novembre 2019 à Villars-le-Terroir à 19h00 et le 3 décembre 2019 à Bottens à 19h00.

M. Werner Reist demande quel sera l'emplacement de la nouvelle STEP, est-ce qu'elle se trouvera à côté de l'ancienne ?

M. le Syndic Eric Glauser répond que la STEP sera effectivement sur le même site que la STEP actuelle, à la différence qu'il faut reprendre un bout de terrain sur la zone agricole, ce qui implique des tractations avec le Canton.

M. le Président relève que le but du courrier adressé au bureau du Conseil Communal était de donner une information sur ce gros projet.

M. le Président informe ensuite qu'une nouvelle liste des membres du Conseil Communal sera adressée prochainement par mail à tous les conseillers.

Il n'y a pas eu d'autres courriers ou proposition adressés au bureau du Conseil Communal.

M. le Président demande si quelqu'un a quelque chose à déposer maintenant. Ce n'est pas le cas.

#### **Point 5 : Communications de la Municipalité**

M. le Syndic Eric Glauser communique que la Municipalité a été chercher le drapeau des JOJ 2020 avec 2 jeunes de Villars-le-Terroir comme les 306 (sur 309) autres communes du Canton qui ont participé à cette manifestation. Le drapeau a été hissé le 20 septembre 2019, au complexe communal, lors de la journée « à pieds à l'école ». Le drapeau restera en place jusqu'à la fin des JOJ 2020.

S'agissant des travaux de la grande salle, en fonction des décisions prises ce soir, des dates pourront être fixées, pour une présentation lors d'un prochain Conseil Communal. De toute manière, un préavis pour la rénovation de la grande salle ne sera pas présenté avant le premier conseil de 2020.

Il excuse ensuite l'absence de la Municipale Véronique Pittet-Allaz, en vacances. Il passe ensuite la parole aux municipaux pour les compléments d'informations.

M. le Vice-Syndic Jean-François Pittet a deux informations. La construction du trottoir à l'entrée d'Echallens entre le Motel et Echallens touche à sa fin. Le passage piéton a été marqué. Il reste la dernière couche de bitume à poser, ainsi que la mise en fonction de l'éclairage public.

Il donne ensuite une information concernant également des trottoirs. Suite au courrier d'un groupe d'habitants de l'Avenue d'Orbe demandant de sécuriser le cheminement piétonnier le long de l'avenue d'Orbe, des renseignements ont été pris. Ceux-ci concernent également la sécurisation à la route du Péraulaz où la situation est plus ou moins la même, ceci afin de répondre à une question de David Mettraux posée lors d'un conseil précédent. La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) nous a informé qu'en l'état la largeur physique à

l'avenue d'Orbe et au chemin du Péraulaz était insuffisante pour y construire un trottoir. Il n'est également pas autorisé de mettre le trottoir dans « l'herbe », sur les accotements. Rien ne peut être fait de manière réglementaire avec la configuration actuelle. Par ailleurs, la DGMR ne juge pas utile de mettre en place des mesures, vu qu'il a été mesuré d'un côté 500 véhicules jour et 300 de l'autre. Le marquage d'une bande piétonnière n'est pas réellement un plus au niveau sécuritaire. La Municipalité s'est renseignée si c'était quand même possible d'aménager ces trottoirs. Ce serait envisageable moyennant des travaux lourds pour permettre des aménagements sur le domaine public. Ces travaux sont estimés à fr. 180'000.- pour l'avenue d'Orbe et fr. 75'000.- pour la route du Péraulaz. Au vu des coûts, et vu l'avis de la DGMR, en l'état la Municipalité a décidé de ne pas proposer de préavis au Conseil Communal.

**M. le Président** demande si les auteurs de la demande ont été informés. **M. le Vice-Syndic Jean-François Pittet** répond que non, pas encore et demande si formellement la réponse doit venir de la Municipalité ou du bureau du Conseil communal.

**M. le Président** confirme que la Municipalité peut répondre.

**M. le Municipal Lionel Favre** donne une information par rapport à l'appartement au-dessus de l'Administration, occupé auparavant par M. et Mme Brack. Suite à leur départ, des travaux de rafraîchissement ont été effectués, soit l'ensemble de la peinture, pose de parquets en remplacement des moquettes et changement de 3 appareils ménagers. L'appartement a été vide pendant 3 semaines, ce qui a permis d'effectuer les travaux. Des nouveaux locataires, une famille de 4 personnes, ont emménagé début octobre.

S'agissant de la forêt, il communique que le triage forestier a licencié Didier Pichard, avec effet au 31 octobre 2019.

#### **Point 6 : Préavis municipal 04/2019 - Arrêté d'imposition pour l'année 2020**

Le rapporteur de la commission M. David Mettraux procède à la lecture du rapport de la commission.

Le président remercie la commission pour son rapport et demande s'ils ont un complément à apporter. Ce n'est pas le cas.

**M. le Syndic Eric Glauser** remercie la commission pour son travail fouillé. La Municipalité ne comprend toutefois pas la commission qui regrette que le 1,5 point d'économie de l'AVASAD ne soit pas redistribué aux contribuables et ensuite qui mentionne qu'elle ne trouve pas raisonnable de ne pas augmenter l'impôt. Pour être clair, il revient sur les discussions au niveau du canton et de l'UCV et explique qu'environ 70 millions reviennent dans les caisses des communes. Il s'agit notamment des prestations de l'AVASAD (soins à domicile). Pour notre commune, cela représente un montant d'environ fr. 100'000.- par année. L'année dernière, à la même date, la Municipalité avait effectivement informé le CC qu'il ne serait pas possible de continuer ainsi sans rentrées supplémentaires. Dès lors, à la place de restituer 1,5 point, on laisse le taux d'impôts à 73 points, ce qui au final représente quand même une augmentation cachée, étant donné que la baisse de l'AVASAD n'est pas répercutée aux contribuables.

Ensuite, il revient sur le deuxième montant qui change, soit le taux de l'impôt foncier, et ce que ça va impliquer comme augmentation pour les propriétaires. Il explique également que dans le calcul de la péréquation, il est tenu compte d'un taux de 1 o/oo alors que réellement actuellement on encaisse seulement 0,8 o/oo. Du coup on se péjore au niveau de la péréquation. La plupart des communes environnantes sont déjà à 1 o/oo. Certaines sont mêmes plus haut, mais sont taxées au niveau de la péréquation à 1 o/oo. La demande permet de se mettre au même taux que ce qui nous est demandé au niveau de la péréquation.

**M. David Mettraux** revient sur la confusion du rapport et relève qu'à nulle part la commission dit regretter que la baisse ne soit pas prise en compte. Ce n'est pas ce que la commission a voulu dire.

**M. Pierre-Yves Hofstetter** dit que l'année dernière Eric Glauser a dit que l'on ne pourrait pas couper à une augmentation de 3 points supplémentaires au minimum, et l'on est à nouveau à zéro cette année.

**M. le Président** relève que nous ne sommes pas à zéro, étant donné que l'on ne répercute pas le 1,5 points.

**M. le Syndic Eric Glauser** confirme les dires du Président et dit que l'on n'augmente pas de 3 points, mais que l'on reprend les fr. 100'000.- de l'AVASAD qui représente environ 2,6 points.

**M. Pierre-Yves Hofstetter** pense que ce ne sera pas suffisant.

**M. le Syndic Eric Glauser** répond qu'ils verront avec le budget s'ils estiment toujours que la Municipalité n'est pas assez gourmande au niveau des impôts. Pour l'instant, le budget n'est pas encore bouclé, mais les prévisions sont bonnes. Selon le budget, avec le montant de l'AVASAD et l'impôt foncier, cela représente presque 4 points et selon les premières estimations du budget, les choses se présentent bien. Vu le cash-flow de plus de fr. 600'000.- en 2018, est-ce bien raisonnable de venir devant le CC et de leur dire qu'on ne répercute pas la baisse de l'AVASAD et qu'en plus on demande 3 points supplémentaires. La Municipalité n'a pas estimé judicieux de demander une augmentation supplémentaire.

**Mme Céline Schmid** a l'impression qu'on navigue un peu à l'aveugle. Est-ce qu'on ne pourrait pas avoir une vision à 5 ans. Chaque année, on revient sur la même discussion pour fixer le taux d'impôt.

**M. le Président** rappelle qu'aujourd'hui il y a deux points à traiter, soit l'arrêté d'imposition et l'augmentation du plafond d'endettement. La plupart des conseillers se posent des questions par rapport à ces éléments. On ne va pas répercuter la baisse du canton, d'un autre côté on dit qu'il faudrait augmenter les impôts et le plafond d'endettement doit être augmenté. C'est légitime que les conseillers se posent des questions sur la suite et si il y a une vision, pas forcément seulement jusqu'à la fin de la législature. En effet, certains conseillers ne seront ensuite plus là et d'autres devront reprendre la suite, c'est pourquoi il faudrait voir plus loin.

**M. le Syndic Eric Glauser** confirme que l'on doit voir plus loin que demain et plus loin que 2020. Mais si on reprend les prévisions de la commission gestion/finances en 2017 pour la construction de ce bâtiment, elle prévoyait qu'il faudrait augmenter de 23 points supplémentaires. Actuellement, on est toujours à zéro point supplémentaire. Maintenant, on demande quelque part trois points avec la bascule de l'AVASAD et en schématisant 1 point avec l'impôt foncier, soit 4 points de plus. On est encore très loin des 23 points que la commission demandait en août il y a 2 ans. 23 points d'impôt, avec le point actuel à fr. 37'453.- représenteraient une somme de fr. 860'000.- à mettre dans le budget.

**M. David Mettraux** relève qu'à l'époque le point d'impôt était à fr. 27'000.- et qu'il faut replacer les chiffres dans le contexte de l'époque. Le plan d'investissement était totalement différent. Maintenant, il faut parler d'aujourd'hui. La position de la Commission finances est que dans une vision à long terme, on a plutôt tendance à retarder l'augmentation du taux d'imposition à laquelle on ne va pas échapper au vu de ce qui reste à faire. C'est le rôle de la commission d'être un petit peu prudent.

**M. le Syndic Eric Glauser** rappelle que le point d'impôt de 2017 était à fr. 30'000.- et que pour l'instant, on a une progression et qu'il n'y a par conséquent pas besoin d'augmenter les impôts. Il rappelle que l'investissement de 3 millions du bâtiment est une charge mais que le bâtiment

rapporte aussi quelque chose, notamment des locations. Nos emprunts de 5 millions environ nous coûtent actuellement fr. 45'000.-, le taux moyen de nos emprunts est actuellement inférieur à 1 %. Ce n'était pas ces chiffres là en 2016, il y a une évolution. On ne peut par conséquent pas aller rechercher des points d'impôts dans cette situation, mais bien sûr ils ne seraient pas inutiles. Si des points d'impôts supplémentaires sont octroyés, des choses seront naturellement faites avec, mais le but n'est pas de saigner les habitants du village en augmentant le taux d'impôt.

**M. le Président** intervient en disant qu'il pense effectivement que tout le monde dans la salle est content que les impôts n'augmentent pas. On parle actuellement de taux hypothécaires à zéro, c'est super, mais il faut penser à demain. En qualité de personne privée, on bénéficie de taux très bas, mais ce n'est pas ce qui nous empêche de penser à la suite et de mettre de côté. Il y a également des investissements futurs qui vont arriver, c'est plus dans cet ordre d'idée que la Commission et les conseillers avec qui il a pu discuter voient la suite. Maintenant, ce n'est pas à nous, comme disait la Commission gestion finances, à venir en exigeant une augmentation, mais c'est normal que les conseillers souhaitent prévoir l'avenir.

**M. le Syndic Eric Glauser** explique que les dettes seront de 5,4 millions au 31 décembre 2019. On amortit actuellement fr. 165'000.- par année. Ce montant, chaque année vient en déduction de la dette et est par conséquent ensuite disponible. Il ne faut pas oublier que chaque année des amortissements sont effectués et la vision de la Municipalité ne s'arrête pas à fin 2019 ou 2020. Les investissements prévus pour cette législature leur ont été transmis. On ne peut pas faire des plans d'investissements jusqu'à l'infini. Typiquement, pour la STEP, il n'y aura pas de cautionnement, ce qui est une bonne chose. La nouvelle STEP sera auto-porteuse et pourra gérer ses dettes. Ce sont des charges affectées, ce qui signifie que le consommateur, celui qui utilisera la STEP devra la payer. Cela fera partie de nos taxes et n'affectera pas nos comptes communaux. Il ne sera pas nécessaire de prévoir un impôt supplémentaire. Ce ne sont pas ces derniers qui vont payer l'augmentation de la STEP.

**M. David Mettraux** relève que ça augmentera les coûts et que c'est le contribuable qui devra payer.

**M. le Syndic Eric Glauser** répète que la STEP devra se gérer et que oui les taxes augmenteront peut-être, mais il ne faut pas mélanger les choses, ce ne sera pas de l'impôt. Il ne faut pas mélanger l'impôt avec les taxes.

**M. David Mettraux** précise qu'il n'a pas dit que c'était de l'impôt direct, mais qu'au final ça augmente.

**M. le Syndic Eric Glauser** dit que l'on ne peut pas augmenter les points d'impôts parce que la STEP va nous coûter quelque chose et elle devra s'autogérer via les taxes. C'est clair que ça va coûter plus cher au contribuable. La taxe d'épuration par année va probablement augmenter et ce sera peut-être aussi le cas de la taxe sur l'eau. Les investissements qui ont été chiffrés jusqu'à la fin de cette législature sont compris dans les montants que l'on arrive à assumer avec le montant d'impôt actuel. Les travaux du complexe ne sont pas prévus avant 2020. Si on se rend compte que l'on a besoin d'argent supplémentaire, une demande d'augmentation d'impôt sera faite à ce moment-là, par exemple pour 2021.

**M. Gilles Cherbuin** trouverait que ce serait intéressant d'avoir un budget jusqu'à la fin de la législature, en tenant compte des investissements qui sont prévus afin de voir ce qui va se passer. On ne sait pas qui sera là lors de la prochaine législature et ce serait intéressant que ce ne soit pas cette législature qui laisse un mauvais passage à ceux qui viendront après. Ce serait extrêmement intéressant de planifier plus loin. Il partage le souci de la commission gestion/finances par rapport au futur et souhaiterait un budget établi sur plusieurs années.

**M. le Syndic Eric Glauser** confirme que l'on peut faire un budget pour les investissements qui reste à faire dans la commune jusqu'à la fin de la législature. Si l'on investit 2,1 millions sur 30 ans, cela représente fr. 70'000.- par année que l'on devra rembourser. Ces fr. 70'000.- représentent actuellement 2 points d'impôts. Tout ne passe pas forcément par l'emprunt, certains investissements sont payés par les liquidités. La projection des investissements pour cette législature n'est pas de 5 millions de plus, mais selon la liste qui leur a été remise, on est à environ 1,9 million.

**M. Gilles Cherbuin** relève qu'il y a des frais liés aux investissements, mais également des rentrées.

**M. le Syndic Eric Glauser** confirme qu'il y a des entrées financières qui n'avaient pas été imaginées, par exemple la location de l'ancienne cuisine du réfectoire au rez inférieur. Il ne faut pas seulement voir ce qui est dépensé, mais également ce qui est encaissé.

**M. David Mettraux** revient au point de départ. Il revient au rapport de la commission gestion-finances. Il rappelle qu'il s'agit d'une estimation de la commission gestion/finances suite à leurs discussions et d'autre part, ce n'est pas à l'unanimité que le rapport a été signé, mais à la majorité. Ils ont effectué des calculs avec des augmentations des charges dans l'EFAJE, l'ASIRE, le social, la STEP et autres par rapport à la population et effectivement, des impôts en plus sont encaissés, mais on voit aussi qu'il y a toujours plus de frais. Toutefois, ça reste toujours des prévisions et des budgets. La majorité de la Commission trouverait plus prudent d'augmenter petit à petit les impôts, plutôt que d'arriver à un moment donné de devoir faire une augmentation importante. Cependant, dans leurs conclusions, la commission dit bien qu'elle ne va pas demander une augmentation en lieu et place de la Municipalité, alors que celle-ci doit savoir ce qu'elle fait. Dans ses conclusions la commission propose d'admettre le préavis comme présenté par la Municipalité. Il ne faut pas mélanger les choses.

**M. le Président** relit les conclusions du préavis et l'Assemblée passe au vote.

Résultat du vote à main levée : OUI : 23      NON : 1      ABSTENTION : 4

Le préavis 04/2019 est accepté.

#### **Point 7 : Préavis municipal 05/2019 - Augmentation du plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour 2019-2021**

**M. David Mettraux** procède à la lecture du rapport de la commission gestion-finances.

**M. le Président** demande si un membre souhaite apporter un complément. Ce n'est pas le cas. Il passe la parole au syndic.

**M. le Syndic Eric Glauser** remercie la commission pour leur travail fouillé. Quand la commission dit qu'elle accepte l'augmentation du plafond d'endettement uniquement pour pouvoir faire les travaux à la grande salle, c'est une bonne chose, mais de toute manière, c'est une obligation d'augmenter ce plafond du fait que le cautionnement de l'ASIRE devient tellement important qu'à la fin de l'année 2019, si on n'augmente pas le plafond on ne sera plus dans la légalité. Par contre, on ne sait pas vraiment ce qui nous arriverait, car même le Service des Communes n'arrive pas à nous donner cette information, étant donné qu'il n'a jamais eu le cas. Mais indépendamment des transformations du complexe, de toute manière le plafond de cautionnement de l'ASIRE a pris une telle importance en passant de fr. 2'009'000.- en début de législature à fr. 3'771'000.- estimé à la fin de cette année que l'augmentation de notre plafond est nécessaire. On voit que l'on a maintenant un cautionnement énorme.

Ce n'est pas les dettes qui ont fortement augmenté, mais bien le cautionnement de l'ASIRE. C'est en particulier pour cette raison que l'on ne présente pas l'investissement pour la grande salle

cette année et au mieux les travaux pourront se faire durant les vacances d'été de 2020. Il faut déjà que l'on soit d'accord sur les chiffres présentés.

Ensuite, il relève que la commission gestion-finances a omis quelques chiffres, en particulier que les dettes s'amortissent. Ces chiffres sont repris dans un tableau présenté aux conseillers. D'autre part, il relève que la Municipalité présentera de toute manière des préavis pour chaque investissement et le Conseil Communal pourra décider à ce moment-là de les accepter ou de les refuser. La Municipalité ne présentera de toute façon pas un préavis en sachant que le plafond d'endettement serait dépassé, c'est logique. En prenant tous les chiffres, on arrive à une utilisation du plafond à fr. 11'219'464.-, soit en-dessous des 11'500'000.-.

**M. David Mettraux** relève que le montant des transitoires est inférieur à leur calcul.

**M. le Syndic Eric Glauser** explique qu'en 2015, 2016 et 2017, les transitoires étaient plus bas et ils sont montés en 2018, car la nouvelle boursière a travaillé de manière différente au niveau des créanciers. On peut espérer que ce chiffre vienne à la baisse en raison de cette nouvelle façon de faire.

Il explique également qu'une partie des travaux effectués sont payés par les liquidités communales courantes sans passer par le plafond d'endettement. Ces dernières années, on a payé différents travaux pour un montant de l'ordre de fr. 800'000.- en 2017, fr. 242'000.- en 2018 et déjà fr. 191'000.- en 2019. Ces montants ne passent pas par l'emprunt ni par le plafond d'endettement.

Par conséquent, on peut imaginer qu'à la fin de la législature au 30 juin 2021, le plafond de 11,5 millions ne sera pas dépassé.

Avant il a été dit que la Municipalité n'avait pas de vision sur le futur, ce qui n'est pas le cas. En reprenant le tableau établi, on voit ce qui est prévu. En particulier la demande de l'ASIRE qui souhaite un terrain multi-sport afin de dégager des heures de sport et éviter la construction d'une nouvelle salle de sport, qui serait financée par l'ASIRE et passerait par le DDP, mais ce n'est pas la volonté de la Municipalité actuellement. Il y a quand même une vision jusqu'à la fin de la législature faisant notamment ressortir des investissements d'un montant de l'ordre de 2 millions. Dans ce montant d'investissements, prévus dans le courant de ces deux prochaines années, une partie pourra être payée par les liquidités courantes, mais par contre on ne peut pas avancer de chiffres.

**M. Ludovic Schopfer** demande comment on en est arrivé à un cautionnement de l'ASIRE de 3,7 millions. Il ne se souvient pas de l'avoir voté.

**M. le Syndic Eric Glauser** explique que l'on a accepté le plafond total de cautionnement de l'ASIRE de 90 millions, lequel est divisé par le nombre d'habitants du rayon de l'ASIRE. Actuellement il est utilisé à 88 millions. Pour Villars-le-Terroir, le cautionnement ne devrait plus beaucoup augmenter, vu le calcul par rapport au nombre d'habitants. Le cautionnement de l'ASIRE est une catastrophe pour les communes. Notre commune a encore la chance d'avoir des bâtiments, ce qui n'est pas le cas de toutes les communes. Une séance devrait être organisée prochainement par la Préfecture entre les responsables des finances des communes, l'ASIRE et la Préfecture pour démêler cette question de cautionnement, car on n'est pas la seule commune avec cette problématique du cautionnement de l'ASIRE. Que la commune possède des bâtiments ou pas, la part de cautionnement est la même pour chacun. Il relève que certaines communes ont même carrément mis le cautionnement en pied de bilan sans l'intégrer dans le plafond de cautionnement.

Normalement, on devrait arriver à aller à la fin de la législature avec le plafond d'endettement demandé, à moins d'une surprise dont on n'est jamais à l'abri. Il n'y aura pas de nouvelles demandes de cautionnement.



**M. le Président** rappelle que M. Eric Glauser avait dit que quelqu'un viendrait nous expliquer cette question du cautionnement, qu'en est-il ?

**M. le Syndic Eric Glauser** a relancé le Préfet à plusieurs reprises pour que cette question du cautionnement soit traitée. Il prend l'exemple de la commune de Montilliez qui a un plafond d'endettement de 17 ou 18 millions et la moitié en plafond de cautionnement. D'autre part, il rappelle qu'en début de législature, le Canton ne regarde pas les détails des chiffres pour fixer le plafond d'endettement, ce qui n'est pas le cas en cours de législature où les chiffres sont minutieusement examinés.

**M. David Mettraux** a l'impression que cette question de cautionnement est minimisée. Mais si on compare le cautionnement de l'ASIRE à un cautionnement dans un couple privé dans le cadre d'un emprunt bancaire où la banque demande que l'épouse cautionne son mari, c'est bien parce que la banque n'est pas sûr que le mari pourra payer. Si les banques demandent des cautionnements des communes pour l'ASIRE, c'est bien parce qu'elle n'a pas une situation saine. Il rappelle que les décisions de l'ASIRE sont prises par les délégués des 27 communes. Tous les préavis sont acceptés par nos délégués qui sont nommés.

Si le cautionnement augmente de fr. 200'000.- et les passifs transitoires également, nous serons en dépassement. On est en train de jouer sur des chiffres et le rapport de la commission mentionne bien que la marge de manœuvre se réduit et qu'il faut être prudent. Il rappelle que le rôle de la commission est de rendre attentifs les membres du Conseil Communal sur la situation et qu'il faut faire attention et prioriser les investissements. Ils ont confiance en la Municipalité, mais c'est le rôle de la Commission de lui demander de faire attention et c'est la raison de la conclusion de leur rapport.

La grande salle mérite des travaux, tout le monde peut le voir, mais il faut faire attention.

Le conseil d'Etat accepte le plafond selon nos revenus et l'on voit bien que l'on ne pourra pas forcément augmenter à tout va notre plafond. Les recommandations vont dans le sens que les cautionnements doivent être intégrés dans le plafond. Peut-être que pour la prochaine législature et les nouveaux plafonds, des règles plus claires seront mises en place.

**M. le Président** confirme que lors de la séance de printemps des syndics, à laquelle il était présent, le syndic a posé la question par rapport aux cautionnements et cela pas donné lieu à des réponses. C'est un sujet compliqué et il faut rester prudent là-dessus. Il remercie la Commission gestion/finances de rendre attentif les conseillers sur cette question et la Municipalité de suivre ces recommandations de prudence.

**M. le Syndic Eric Glauser** complète en disant qu'effectivement il faut tenir compte du cautionnement mais il rappelle que de toute façon, avant tout investissement, une demande passe devant le Conseil communal qui a le dernier mot. Peut-être que pour la grande salle, les travaux se feront en 2 temps pour éviter d'être trop haut et que 2 préavis seront présentés.

La Municipalité part confiante. L'amortissement annuel de fr. 165'000.- permet une amélioration de la dette. Les liquidités permettent de payer des investissements. Il reste 2 ans avant que le plafond ne soit rediscuté.

Résultat du vote à main levée : OUI : 26      NON : --      ABSTENTION : 2

Le préavis 05/2019 est accepté.

## Point 8 : Divers et propositions individuelles

M. Ludovic Schopfer demande des explications par rapport aux pesticides dans l'eau.

M. le Syndic Eric Glauser prend la casquette de président de l'AIAE. Le Codir a décidé de détourner toutes les sources qui pourraient faire dépasser le seuil de tolérance de l'eau. Il explique que toutes les communes ont été contactées afin d'éliminer les éventuels captages où la teneur était trop élevée en chlorothalonil. Il s'agit d'un pesticide et un fongicide qui est utilisé depuis les années 70 dans l'agriculture et qui a été homologué. Il n'y a pas eu d'erreur commise. Jusqu'à il y a une année, ce pesticide était considéré comme non-pertinent et la valeur à l'analyse était de 0,1. Maintenant, depuis l'année dernière, il est passé en pertinent et du coup la valeur tolérée est de 0,1. Quelques sources de l'AIAE dépassaient de très peu les normes avec des teneurs entre 0,15 et 0,18 à la place de 0,10. Des mesures ont été prises. Les « bras » concernés ont été mis à la « décharge », à savoir que l'eau retourne dans le terrain ou un ruisseau. Un achat d'eau au Service de l'eau des communes a été effectué et grâce au mélange, l'eau est conforme et ne dépasse pas le seuil de 0,1 nano-gramme par litre. Dans l'AIAE personne ne consomme de l'eau non-conforme.

M. Jean-Pierre Allaz demande si un mélange interne n'aurait pas été possible.

M. le Syndic Eric Glauser répond que non, car il n'était pas possible de diluer assez loin pour baisser la norme. Entre 70/80 litres minutes ont dû être détourné. Actuellement on ne sait pas pour combien de temps on en a pour éventuellement se séparer de ce chlorothalonil. Un système de traitement de l'eau est en train de se mettre en place pour traiter l'eau avec le charbon actif, mais pour l'instant elle n'est pas encore au point. Une étude supra-régionale, sur toutes les zones de sources, est en cours avec les autres associations intercommunales.

M. Ludovic Schopfer demande si le pesticide est toujours utilisé.

M. le Syndic Eric Glauser répond que oui, mais l'OFAG souhaite l'interdire dès cet automne. SYNGENTA a déjà fait opposition avant que la décision n'arrive. L'AIAE a été trouver les distributeurs de ce produit de la région et ces derniers se sont engagés à ne plus le mettre à leur assortiment, car il existe d'autres solutions possibles. Ce produit est essentiellement utilisé dans la culture des pommes-de-terre.

Mme Joëlle Cornuz annonce pour le compte de Visàvi, la journée de Roadmovie qui se déroulera le jeudi 10 octobre 2019. Elle donne également une information sur les fenêtres de l'avent. Il est possible de s'inscrire auprès de Visàvi.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie chacun pour sa participation, informe que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 9 décembre 2019 et clôt la séance.

La séance est levée à 21h40.

Au nom du Conseil Communal

Le Président  
  
S. Devolz



La Secrétaire  
  
S. Sterchi